

Délibération n° 2018-21

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ACHAT D'EAU SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, ORSAY ET VILLEJUST AVEC EAU DU SUD PARISIEN

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	55
Présents et représentés	:	68
Votants	:	68

Le mercredi 14 février 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 8/02/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis

Délibération n° 2018-21

M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Jean-François VIGIER
 M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Jean HAVEL
 M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
 Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN
 M. Jacques LEPELTIER donne pouvoir à Mme. Florence LORTON
 M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

Délibération n° 2018-21

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Sylvianne RICARDEAU
 M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS
 M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc VALENTIN

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ACHAT D'EAU SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, ORSAY ET VILLEJUST AVEC EAU DU SUD PARISIEN

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Thomas JOLY.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, portant exclusion de mise en concurrence par les collectivités des conventions d'achat d'eau en gros ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération n°2017-100 du 10 mai 2017 du Conseil communautaire portant approbation du principe de délégation de service public pour la production et la distribution d'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust ;

CONSIDERANT que la Communauté Paris-Saclay exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence « eau potable » sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDERANT que pour assurer une réelle mise en concurrence des opérateurs capables de candidater pour cette future délégation de service public, il est nécessaire de distinguer la fourniture et le transport de l'eau qui fait l'objet d'un monopole, et la distribution de l'eau qui peut être assurée par différents opérateurs ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer avec la Société Eau du Sud Parisien une convention d'approvisionnement en eau potable pour ces 10 communes ;

CONSIDERANT le projet de convention précitée, ci-annexée ;

CONSIDERANT l'avis du Comité de pilotage « Eau et Assainissement » du 13 novembre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de la convention d'approvisionnement en eau potable pour les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust ci-annexée avec la Société Eau du Sud Parisien;
2. DIT que les dépenses seront imputées sur le prix de l'eau consommée et facturée à l'abonné par le délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable ;

Délibération n° 2018-21

3. AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 14 février 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (66 VOIX)

66 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

Délibération n° 2018-21

2 CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER
0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20180214 - mc 123216-DE
Date AR Préfecture : 16.02.2018